



GVGM

Conseil - Expertise Comptable - Audit

ASSOCIATION SPORT ACTIVITES JEUNESSE

Siège social : Rue de la Tête Noire – 42470 ST SYMPHORIEN DE LAY

SIRET : 334 568 573 00029

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'Association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**ASSOCIATION SPORT ACTIVITES JEUNESSE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux Membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



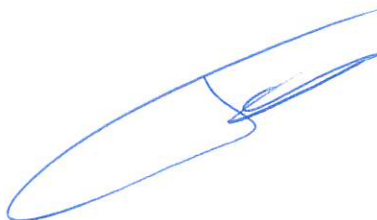
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roanne, le 22 mai 2026

Le Commissaire aux comptes

GVGM

Daniel VOLAND



NOTA : Le présent rapport comporte 12 pages annexées, dûment visées par nos soins.

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	105 805.25	105 116.33
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	750.08	688.92
SITUATION NETTE (1)	106 555.33	105 805.25
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	880.00	242.40
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	880.00	242.40
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	107 435.33	106 047.65
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)		
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	-430.28	428.41
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	37 011.62	35 625.62
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	150.00	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	52 363.20	32 298.00
TOTAL DETTES (5)	89 094.54	68 352.03
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	196 529.87	174 399.68

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 346.00	2 346.00		
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	2 346.00	2 346.00		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	64 643.19	50 997.64	13 645.55	18 228.78
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	64 643.19	50 997.64	13 645.55	18 228.78
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16.48		16.48	16.48
PARTICIPATIONS	0.48		0.48	0.48
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	16.00		16.00	16.00
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	67 005.67	53 343.64	13 662.03	18 245.26
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	86 490.75		86 490.75	69 410.84
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	23 095.23		23 095.23	16 468.90
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	63 395.52		63 395.52	52 941.94
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	96 377.09		96 377.09	86 743.58
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	182 867.84		182 867.84	156 154.42
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	249 873.51	53 343.64	196 529.87	174 399.68

COMPTE DE RESULTAT

GVGM

5, rue du Fuyant - BP 70023
42311 ROANNE CEDEX

☎ : 04.77.44.75.75

SIRET: 505 338 731 00027 / APE: 6920Z

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	7 666.12		8 772.57
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	236 727.54		218 456.57
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		236 727.54	218 456.57
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	143 019.59		157 577.90
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		143 019.59	157 577.90
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.			1 913.35
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	12 382.77		19 095.15
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		399 796.02	405 815.54
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	88 534.32		97 161.94
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 926.87		4 710.99
SALAIRES	241 916.50		238 078.09
COTISATIONS SOCIALES	60 656.90		60 430.38
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	4 583.23		5 060.68
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	139.88		206.90
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		400 757.70	405 638.98
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-961.68	176.56

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION	0,49		
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 248,87		1 845,86
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1 249,36	1 845,86
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		1 249,36	1 845,86
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		287,68	2 022,42
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		462,40	484,80
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			1 818,30
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		462,40	-1 333,50

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		401 507.78	408 146.20
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		400 757.70	407 457.28
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		750.08	688.92
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	95 771.96		92 882.91
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		95 771.96	92 882.91
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	22 921.32		22 647.43
PRESTATION EN NATURE	72 850.64		70 235.48
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		95 771.96	92 882.91

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (870)	0.00	870 Dons en nature	
861 Mises à disposition gratuite de biens		870000 Contributions volontaires	95 771.96
861100 Mise à disposition de locaux	22 921.32	TOTAL (862)	95 771.96
TOTAL (861)	22 921.32		
862 Prestations			
862000 Mise à disposition de Personnel	72 850.64		
Total charges contributions volontaires	95 771.96	Total produits contributions volontaires	95 771.96

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

G V G M

5, rue du Fuyant - BP 70023

42311 ROANNE CEDEX

04.77.44.75.75

SIRET: 505 338 731 00027 / APE: 6920Z

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 196 529.87 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 99 796.02 Euros et dégageant un bénéfice de 750.08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Changement de réglementation comptable

Application du règlement ANC n°2022 06 : les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022 du 4 novembre 2022, relative à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2025. L'application de ce règlement a entraîné un changement de méthode comptable et a conduit à de adaptations de présentation et de classement des postes des états financiers. Ces changements n'ont pas d'impact significative sur le résultat nis sur les capitaux propres de l'association.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

GVGM
5, rue du Fuyant - BP 70023
42311 ROANNE CEDEX
☎ : 04.77.44.75.75
SIRET: 505 338 731 00027 / APE: 6920Z

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations corporelles	2 346		
Matériel de transport	53 151		
Matériel bureau, mobilier, autres immob financières	11 508		
TOTAL	64 659		
TOTAL GENERAL	67 005		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations corporelles TOTAL			2 346	
Matériel de transport			53 151	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			11 508	
TOTAL			64 659	
TOTAL GENERAL			67 005	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations corporelles TOTAL	2 346			2 346
Matériel de transport	37 244	3 761		41 005
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 170	822		9 992
TOTAL	46 414	4 583		50 997
TOTAL GENERAL	48 760	4 583		53 343

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.corporelles TOTAL					
Matériel de transport	3 761				
Matériel de bureau informatique mobilier	822				
TOTAL	4 583				
TOTAL GENERAL	4 583				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau des variations des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	105 116.33	688.92			105 805.25
Excédent ou déficit de l'exercice			750.08		750.08
TOTAL I	105 116.33	688.92	750.08		106 555.33

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Renouvellement des immobilisations	0		0		0
TOTAL	0		0		0
TOTAL GENERAL	0		0		0

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Fournisseurs et comptes rattachés	- 430	- 430		
Personnel et comptes rattachés	17 860	17 860		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 930	15 930		
Autres impôts taxes et assimilés	3 222	3 222		
Autres dettes	150	150		
Produits constatés d'avance	52 363	52 363		
TOTAL	89 095	89 095		

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	23 095	23 095	
Autres créances	63 395	63 395	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	86 490	86 490	

ANNEXE

5, rue du Fuyant - BP 70023
42311 ROANNE CEDEX

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

☎ : 04.77.44.75.75
SIRET: 505 338 731 00027 / APE: 6920Z

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

G V G M

5, rue du Fuyant - BP 70023

42311 ROANNE CEDEX

☎ : 04.77.44.75.75

SIRET: 505 338 731 00027 / APE: 6920Z

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	63 395
Total	63 395

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 450
Dettes fiscales et sociales	27 778
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Total	29 228

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	0
Total	0
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	52 363
Total	52 363